

CAMPAGNE EMPLOIS ENSEIGNANT-CHERCHEUR 2025

POSTE N°17PR0380

Nature de l'emploi	Professeur.e des universités
Nature du concours (articles 26 ou 46 du décret 84-431 du 6 juin 1984 modifié)	46.I°
Spécificité du poste	Phénoménologie
Section CNU	17_Philosophie
Localisation	Université Bordeaux Montaigne, 33607 Pessac Département de philosophie
Etat du poste	Vacant
Date de prise de fonctions	01/09/2025
Résumé du poste en anglais	Phenomenology. German, French and European phenomenology. Ontology, Metaphysics and History of phenomenology Phenomenology and social sciences. Ecophenomenology.
Euraxess research fields	Phenomenology Metaphysics
Enseignement	Le ou la collègue devra assurer des enseignements à tous les niveaux de la formation (cours et TD), de la première année de licence aux masters et à la préparation aux concours. Ses enseignements porteront surtout sur la phénoménologie et son histoire, la philosophie contemporaine, l'ontologie et la métaphysique, et la philosophie des sciences humaines. Pour ce qui concerne ses interventions en master Recherches, elles porteront sur la phénoménologie et la philosophie contemporaine. En préparation à l'agrégation, il ou elle assurera les cours sur

	les auteurs relevant de la tradition phénoménologique et de la philosophie en langue allemande.
Recherche	Recherches : Phénoménologie, philosophie contemporaine, philosophie des sciences humaines et sociales, anthropologie philosophique, écophénoménologie. Il est attendu du candidat ou de la candidate qu'il ou elle encadre les mémoires de master et les thèses de doctorat portant sur ses champs de recherche. Ses recherches devront s'inscrire dans les axes de recherches du centre SPH : plus particulièrement l'axe <i>Nature et philosophie des normes</i>, sous-axe « langage, vérité, intentionnalité, « corps, subjectivité, identité », « image et représentations » et le second axe <i>Epistémologies : sciences de la nature, de l'homme</i>, sous-axe « philosophie de l'environnement ». Il est attendu de la personne recrutée qu'elle prenne une part active à la recherche collective au sein de SPH, en organisant des colloques et des Journées d'études, en répondant à des appels à projets de recherche financés (PSE, Projets Région, ANR, ERC...). Un profil internationalisé, susceptible de contribuer à l'internationalisation de SPH, est vivement souhaité.
Responsabilités pédagogiques et collectives envisagées	Il est attendu du ou de la candidat.e qu'il ou elle s'investisse dans les diverses tâches administratives distribuées chaque année parmi les collègues.

Contact/informations	Nous rappelons aux candidats qu'ils ne peuvent pas communiquer sur le poste avec les membres du comité de sélection avant le processus de recrutement. Pour toute demande d'information vous trouverez ci-dessous les coordonnées de la direction de l'UFR et de l'UMRU concernées : Directeur de l'UFR Humanités : Guillaume Flammerie de Lachapelle : Guillaume.Flamerie-De-Lachapelle@u-bordeaux-montaigne.fr Directeur Adjoint SPH : Pascal Duris : pascal.duris@u-bordeaux.fr
Rappel des missions générales liées au statut des enseignant(e)s – chercheur(e)s	<i>Art 2et 3 du décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences.</i> Les enseignants-chercheurs ont une double mission d'enseignement et de recherche. Ils concourent à l'accomplissement des missions du service public de l'enseignement supérieur prévues par l'article <u>L. 123-3 du code de l'éducation</u> ainsi qu'à l'accomplissement des missions de la recherche publique mentionnées à l'article <u>L. 112-1 du code de la recherche</u>. Dans l'accomplissement des missions relatives à l'enseignement et à la recherche, ils jouissent, conformément aux dispositions de l'article <u>L. 952-2 du code de l'éducation</u>, d'une pleine indépendance et d'une entière liberté d'expression, sous les réserves que leur imposent, conformément aux traditions universitaires et aux dispositions du code de l'éducation, les principes de tolérance et d'objectivité. Les enseignants-chercheurs participent à l'élaboration, par leur recherche, et assurent la transmission, par leur enseignement, des connaissances au titre de la formation initiale et continue incluant, le cas échéant, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. Ils assurent la direction, le conseil, le tutorat et l'orientation des étudiants et contribuent à leur insertion professionnelle. Ils organisent leurs enseignements au sein d'équipes pédagogiques dans tous les cursus universitaires et en liaison avec les milieux professionnels. Ils établissent à cet effet une coopération avec les entreprises publiques ou privées. Ils concourent à la formation des maîtres et à la formation tout au long de la vie. Ils ont également pour mission le développement, l'expertise et la coordination de la recherche fondamentale, appliquée, pédagogique ou technologique ainsi que la valorisation de ses résultats. Ils participent au développement scientifique et technologique en liaison avec les grands organismes de recherche et avec les secteurs sociaux et économiques concernés. Ils contribuent à la coopération entre la recherche universitaire, la recherche industrielle et l'ensemble des secteurs de production. Ils participent aux jurys

	d'examen et de concours. Ils contribuent au dialogue entre sciences et sociétés, notamment par la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique. Ils peuvent concourir à la conservation et l'enrichissement des collections et archives confiées aux établissements et peuvent être chargés d'activités documentaires. Ils contribuent au sein de la communauté scientifique et culturelle internationale à la transmission des connaissances et à la formation à la recherche et par la recherche. Ils contribuent également au progrès de la recherche internationale. Ils peuvent se voir confier des missions de coopération internationale. Ils concourent à la vie collective des établissements et participent aux conseils et instances prévus par le code de l'éducation et le code de la recherche ou par les statuts des établissements.
Préconisations recherche	Il est attendu des candidat.e.s une expérience à l'internationalisation (séjours de recherche à l'étranger, publications dans des revues internationales référencées du domaine, notamment en anglais). De même, pour contribuer aux appels à projets des équipes, de l'établissement, ou pour en proposer eux-mêmes, on attendra que les travaux des futur.e.s recruté.e.s puissent s'inscrire dans les grands défis sociétaux ou environnementaux contemporains ou dans les grands enjeux de la recherche, tels qu'ils figurent dans les axes de la Stratégie nationale de la recherche, ou dans les plans d'action des AAP nationaux et internationaux (ANR, ERC). Le/la futur.e recruté.e devra aussi faire part de sa capacité à participer à des réseaux de recherche, nationaux et internationaux et à rechercher des partenariats. Il/elle contribuera ainsi au renforcement de l'activité scientifique de l'établissement et à sa visibilité. Il/elle encadrera les doctorant.s et masters. En plus des éléments ci-dessus et des attentes concernant l'encadrement doctoral, il est attendu de futur PR qu'il ou elle fasse état d'une expérience dans le montage des projets de recherche sur les AAP régionaux, nationaux et internationaux.